



**Ministère du Logement,
de l'Égalité des territoires
et de la Ruralité**

**Ministère
des Finances
et des Comptes publics**



Action Logement

Paris, le 20 janvier 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visale, le nouveau dispositif Action Logement qui connecte emploi et logement



Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics, Jacques Chanut, président d'Action Logement et Jean-Jacques Denizard, président de l'APAGL, annoncent officiellement mercredi 20 janvier le lancement de Visale, le nouveau dispositif d'Action Logement pour sécuriser les loyers dans le parc privé.

De trop nombreuses personnes ne peuvent accéder à un emploi faute de logement, notamment dans le parc locatif privé. Les bailleurs exigent de plus en plus de garanties que les salariés entrant dans un emploi ne peuvent pas toujours fournir, du fait de contrats majoritairement précaires (CDD, Intérim, etc.), ou étant en période d'essai.

Dans ce contexte, l'Etat et les Partenaires sociaux d'Action Logement ont travaillé ensemble à la mise en place de Visale, un nouveau service de cautionnement des loyers du parc privé, totalement gratuit. Il garantira aux bailleurs du parc privé le paiement des loyers impayés durant les 3 premières années du bail.

Financé et géré par Action Logement, ce dispositif concerne :

- tous les salariés précaires du secteur privé (CDD, sous promesse d'embauche, CDI en période d'essai, intérimaires, intermittents, apprentis, contrats aidés...), dès lors que l'entrée dans l'emploi et dans le logement s'effectuent dans des délais rapprochés ;
- les jeunes salariés de moins de 30 ans, avec des conditions assouplies ;
- les ménages accompagnés dans le cadre d'une intermédiation locative, salariés ou non.

Visale, particulièrement innovant, est le nouveau service d'Action logement totalement dématérialisé, qui encouragera la sécurisation des parcours professionnels des salariés en facilitant leur mobilité. Avec ce service, le logement ne doit plus être un frein à l'emploi.

Les Partenaires sociaux d'Action Logement consacreront près de 130 millions d'euros annuellement pour garantir les loyers d'environ 200 000 ménages par an.

Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, qui remercie l'ensemble des Partenaires sociaux d'Action Logement pour la création de ce nouveau service, a déclaré que « Visale est un dispositif de sécurisation des loyers immédiatement opérationnel, simple à mettre en œuvre, et ciblé de façon juste pour faciliter l'accès au logement des ménages modestes ou aux revenus irréguliers ».

Jacques Chanut, Président d'Action Logement, confirme que « Visale est la concrétisation de la capacité des Partenaires sociaux à s'adapter à l'évolution de la demande sociale en matière d'accès au parc locatif privé ».

Jean-Jacques Denizard, Président de l'APAGL, a déclaré que « la mise en place de Visale est guidée par la nécessité d'aider les salariés, les jeunes et les précaires, à se loger pour leur permettre de prendre un emploi ».

Visale est dès à présent disponible sur : www.visale.fr

Retrouvez en ligne le [dossier de presse](#)

Contacts presse :

Ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité : 01 44 49 85 13

Ministère des Finances et des Comptes publics : 01 53 18 41 84

Action Logement : 01 44 85 81 44

72 rue de Varenne – 75007 PARIS

www.territoires.gouv.fr